

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 décembre 2023

L'an 2023, le 12 décembre à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 8 décembre 2023.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Sylvie DEBARD, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA, M. Xavier MAISONNEUVE, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET, Mme Sandrine PENE, M. Christian FONTAINE

Excusées : Mme Patricia CUZENARD, Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina ALBANO

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle CURNILLON

Le compte-rendu de novembre est adopté à l'unanimité.

Grand Bourg – Rétrocession des voiries dans l'inventaire communal

Les Communes ont retrouvé la compétence voirie au 1^{er} janvier 2023 jusque-là exercée par la Communauté d'Agglomération, dans une optique d'harmonisation de fonctionnement après la fusion des sept intercommunalités. En contrepartie les communes perçoivent une attribution de compensation d'investissement spécifique qui reprend le montant de l'allocation voirie (environ 100 k€ pour Attignat). L'impact budgétaire est donc nul.

Il convient d'acter par un acte comptable la fin de la mise à disposition des infrastructures routières à l'exception de celles de la zone d'activités aménagée par GBA. Pour information la valeur des ouvrages en retour est estimée à 2,7 millions d'euros. Le Conseil vote la rétrocession à l'unanimité.

Grand Bourg – Évolution du service du droit des sols

M. le Maire rappelle que Grand Bourg Agglomération instruit, sans frais pour les communes de GBA, les dossiers relatifs au droit des sols (permis de construire, déclarations préalables...) pour le compte de ses communes membres qui conservent leur pouvoir de décision. Les intercommunalités de Bresse-Saône et de la Veyle adhèrent au service en prestations facturées. Aujourd'hui les communes d'Arbigny et de Cormoranche-sur-Saône demandent à adhérer au dispositif en prestations facturées. Le Conseil approuve l'intégration de ces collectivités dans le périmètre du service.

Arrivée de M. MAURICE

École Saint-Pierre-Chanel – Fréquentation des services communaux par les élèves

L'OGEC Saint-Pierre-Chanel sollicite la rédaction d'une convention formalisant la fréquentation de la cantine et de la garderie par ses élèves. Pour rappel ils ont toujours été accueillis dans les services municipaux avec ceux de l'École publique depuis des décennies. Mme SOCHAY livre un projet que le Conseil valide à l'unanimité.

Presbytère – Mise à disposition d'une salle

Mme RAVET explique que l'Union musicale souhaite développer une école de musique et recherche un local hébergeant à demeure un piano. La solution serait qu'elle utilise la salle de catéchèse du presbytère loué par la Paroisse dont la Commune est propriétaire. Le Conseil donne son accord à cette mise à disposition sous réserve du respect de certaines règles d'utilisation.

Urbanisme – Dénomination de voie

M. BUATIER rapporte la création d'une voie desservant le futur lotissement du Château. Il est proposé de la nommer « rue des Ébaudis » en hommage à Mme Janine VAUCHER ancienne propriétaire en indivision du tènement et membre de l'association œuvrant pour la transmission du patrimoine musical bressan. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Conseiller numérique – Financement du dispositif

Comme abordé en novembre, l'État a impulsé le déploiement de conseillers numériques et diminue peu à peu son financement passant bientôt sous la barre des 50%. La Commune de Polliat porteuse du dispositif dans notre secteur sollicite une participation des communes qui s'établirait annuellement à 3 750 € s'agissant d'Attignat soit 39 € la séance. Pour rappel le conseiller intervient une demi-journée au local France services auprès des particuliers et une autre dans la future médiathèque pour des séances de groupes. Le Conseil vote la convention à l'unanimité.

Construction cantine-garderie – Subvention de la Caisse d'allocations familiales

La Commune avait candidaté auprès du Fonds publics et Territoires jeunesse de la Caf et se voit attribuer une subvention de 300 k€ au titre de la rénovation de la garderie, soit au-delà du montant espéré. Le Conseil autorise la signature du contrat d'objectifs avec la Caf énonçant nos engagements quant aux travaux et au fonctionnement des équipements.

Rapports divers

Mme SOCHAY rencontre l'association Le Pré aux livres fin janvier au sujet des travaux de la médiathèque et du recrutement d'une responsable. La soirée du personnel aura lieu le 18 janvier au Centre culturel.

Mme DEBARD remercie les conseillers ayant distribué l'agenda aux habitants. Les colis seront remis aux aînés samedi après-midi au Centre culturel.

M. BUATIER constate un ralentissement général du marché immobilier.

Mme RAVET prépare une approche du compte administratif 2023.

M. PERRIN annonce la remise en service du chauffage de la Maison des associations.

M. PERRET programme l'installation de l'abri-bus de Crangeat.

Inauguration des courts de tennis extérieurs rénovés le 16 décembre à 11h

Concert du Conservatoire d'agglomération le 16 décembre à 18h.

Soirée des partenaires de l'AS Attignat le 12 janvier

Vœux de la Municipalité le 6 janvier 2024 à 19h au Centre culturel

Prochain Conseil municipal le 16 janvier

Séance levée à 22h

La Secrétaire de séance,
Gaëlle CURNILLON

Le Maire,
Walter MARTIN